



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 112735

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le coût des dépenses de santé engendré par de mauvaises conditions de travail. Les conclusions de l'institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) sont, à ce sujet, préoccupantes. Ainsi, 10,2 % des consultations médicales annuelles seraient dues aux risques professionnels. La mauvaise maîtrise de ces risques serait à l'origine de 34,1 % des arrêts de travail et de 19,3 % des hospitalisations. Fait aggravant, les risques physiques et psychologiques se cumulent pour 21,8 % des travailleurs. Ces derniers consulteraient d'avantage (+ 22 %), connaîtraient des arrêts de travail et des hospitalisations plus fréquents que chez les autres travailleurs (respectivement + 50 % et + 34 %). Il souhaiterait savoir si le Gouvernement a pris connaissance de ces chiffres et s'il envisage de prendre des mesures en vue d'améliorer les conditions de travail de nos concitoyens, mesures qui seraient bienvenues non seulement pour nos concitoyens, mais aussi pour les finances publiques, dans la mesure où elles contribueraient à diminuer les dépenses de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112735

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6839

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)